

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77

Présents et représentés à la séance : 31

Date de première convocation : 13 janvier 2016

Date de nouvelle convocation : 12 février 2016

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération : / /2016

SEANCE du 24 février 2016

OBJET : Renouvellement de la mise à disposition de Myriam REYNAUD BANUS de la Ville de Gap auprès du syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT QUATRE FEVRIER

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni salle de réunion du Conseil Municipal à Gap, après convocation légale, sous la présidence de Maurice RICARD, Président.

Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 2 février 2016 qui n'a pas fait l'objet de délibérations faute de quorum.

Etaient présents et représentés les élus délégués de la :

- **Communauté de Communes de l'Avance** : A. DE SANTINI, M. BEYNET, R.M. JOUSSELME représenté par Y. JAUSSAUD, A.ROULET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : J. PUGET, J.DALMOLIN, J.BONNARDEL, M. HUBAUD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : M. CEUR, M. RICARD, J.M ARNAUD, A.GAYDON.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : C.MIOLETTI, B. ROCHAS, R. NOUGIER, A.GAMBIN représenté par C.MIOLETTI, E. BERDIEL représenté par R.NOUGIER, B. ROUSTANG.
- **Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon** : H. BORRELY, E. CLAUZIER, F.SOLOMIAC.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : J.P COLLE représenté par B.SARRAZIN, F.BROUX, B.SARRAZIN.
- **Communauté de Communes du Valgaudemar** : R.ACHIN, C. ANTOINE.
- **Communauté d'Agglomération Gap en + Grand** : M. GRENIER, A.B DEGRIL, P.Y LOMBARD.

Etaient excusés :

- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : J.B AILLAUD, R.COSTORIER.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : J.F CONTOZ, R. MOREAU.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : C.ROGGAZO, P.PY, E. BERDIEL, A.GAMBIN.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : J.P COLLE.
- **Communauté de Communes de l'Avance** : R.M. JOUSSELME.
- **Communauté d'Agglomération Gap en + Grand** : R. DIDIER, C. BOUTRON.

Etaient absents :

- **Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance** : G.DANY, C.DURAND, F.CESTER.
- **Communauté d'Agglomération du Buech Dévoluy** : A.M GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, R.FREY, S. LARD, C. AGNIEL.
- **Communauté de Communes de Tallard Barceillonnette** : J.P TILLY, P. ALLEC, P. BIAIS, S.AYACHE, R.ODOU STEFANINI, M. GAY PARA.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : M.VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, D. GOSSELIN, J.M BARTHELEMY, J.NOUGUIER, J.P DAVIN.
- **Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon** : M.CAZAC, S. CHAUSSEGROS, F. MICHEL, N. WIERZBINSKI, C. SAUMONT, G.BERNARD.
- **Communauté de Communes du Haut-Champsaur** : J.F MICHEL.
- **Communauté de Communes du Valgaudemar** : C.PELLISIER, J.C CATELAN, L.SAUVAT, G. DEBARGE, D. ALLUIS, D. ARMAND.
- **Communauté d'Agglomération Gap en + Grand** : J.L BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD.

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E.BOUVIER, urbaniste au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, sigiste au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M.BEYNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président rappelle que Myriam REYNAUD BANUS est employée de la ville de Gap et mise à disposition du Syndicat mixte du SCoT depuis novembre 2006 en tant que directrice. La dernière convention de mise à disposition était valable pour trois ans et a été votée en 2013. Elle arrivera à échéance le 18 avril 2016. Le Président rappelle que cette mise à disposition se fait à titre onéreux, l'intégralité du coût chargé du poste étant refacturé par la ville de Gap au Syndicat Mixte du SCoT Gapençais en fin d'année budgétaire.

La collaboration de Madame REYNAUD BANUS étant aujourd'hui très satisfaisante, Monsieur le Président propose de renouveler la convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans renouvelable, au poste de directrice du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise ou de tout autre établissement de coopération intercommunale qui se substituerait à lui pour la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapençaise.

Après étude du dossier et lecture faite du projet de convention, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des présents et représentés, votent le renouvellement de la convention de mise à disposition de la ville de Gap, de Mme REYNAUD BANUS en tant que directrice auprès du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise ou de tout autre établissement de coopération intercommunale qui s'y substituerait. Ils mandatent le Président pour signer la convention de mise à disposition et toute pièce inhérente à son application.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE

Le Président,
Maurice RICARD

